

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 octobre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 19 octobre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 27 octobre 2003 (S/2003/1044) transmettant le troisième rapport présenté par l'Arménie au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à l'Arménie une réponse, sous la forme d'un quatrième rapport, d'ici le 10 janvier 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Andrey I. Denisov